

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
urek.ceate@pd.admin.ch

A l'att. des destinataires de la procédure
de consultation concernant l'initiative
parlementaire « Incitation à prendre des
mesures d'économie d'énergie dans le
bâtiment »

Le 30 novembre 2007

**02.473 n Initiative parlementaire de la Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national « Incitation à
prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment »**

Consultation

Madame, Monsieur,

Le 12 novembre 2007, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a décidé de mettre en consultation son avant-projet concernant l'initiative parlementaire intitulée « Incitation à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment ».

En réponse à l'initiative déposée le 13 décembre 2002 par le conseiller national Rolf Hegetschweiler, la commission a proposé un projet demandant la modification de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ ainsi que la révision du code des obligations (droit du bail).

La modification proposée devrait inciter les propriétaires de bâtiments à investir davantage dans des mesures d'économie d'énergie. Le projet prévoit en effet une affectation partielle de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles à l'assainissement des bâtiments résidentiels et des immeubles de service. Par ailleurs, les bailleurs pourraient se faire exempter de la taxe sur le CO₂ ; ils ne seraient pas tenus de restituer à leurs locataires les montants économisés, pour autant que leurs investissements permettent une diminution des émissions en CO₂ et qu'ils n'aient pas été répercutés sur les loyers.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir, par courrier électronique (climate@bafu.admin.ch) et si possible en formats Word et PDF, votre avis sur l'avant-projet de la CEATE-N **avant le 10 mars 2008 dernier délai**.

Les personnes ci-après se tiennent à votre disposition pour toute question éventuelle :

Andrea Burkhardt (tél. 032 / 322 64 94) pour toute question ayant trait à la taxe sur le CO₂,

Cipriano Alvarez (tél. 032 / 654 91 30) pour toute question ayant trait au droit du bail,

Ida Stauffer (tél. 031 / 322 98 40) pour toute question de procédure.



Vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente

Barbara Marty Kälin

Annexes

Rapport et avant-projet de la CEATE-N du 12 novembre 2007